

## EXEMPLE

### RÈGLEMENT NUMÉRO

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE (*Si le règlement vise un seul chemin, le nom de celui-ci pourrait être précisé dans le titre*)

ATTENDU QUE le paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance du Conseil municipal de la Ville de .....tenue le (jour, mois, année) et inscrit au livre des délibérations sous le numéro.....

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par.....

Appuyé par.....

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement numéro....., soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

#### ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse ... (*Indiquer le nom de la rue si le règlement en vise une seule*)

#### ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur les chemins (*indiquer ici le nom des chemins, de .....à.....ou, s'il y a lieu, tel que précisé à l'annexe A*);
- b) excédant 70 km/h sur les chemins.....(*même remarque qu'au paragraphe a*).

### ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par (*préciser le service*)....

### ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le (à compléter par la municipalité) .

ADOPTÉ LE :

---

Maire

---

Greffier

### ANNEXE A

#### LISTE DES CHEMINS